

Compte rendu de la commission hygiène et sécurité (CHS) du 27 janvier 2022

Membres présents :

Mme Campels, proviseure

Mme Doyhambehere, proviseure adjointe

M. Sansebastian, directeur du primaire

M. Oulhen, DAF

M. Jublot, CPE

M. Jorge, gestionnaire matériel

Mme Kosono, infirmière

M. Jouffe, infirmier

Mme Allard, représentante des personnels enseignants du premier degré

M. Bergez, représentant des personnels enseignants du second degré

Mme Hughes, représentante des parents d'élèves

M. Barbier, représentant des parents d'élèves

M. End, îlotier de l'arrondissement de Kita-Ku

Melle Martinez, représentante des élèves

M. Oulhen est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour concerne la reprise en présentiel des élèves et les mesures à adopter afin de bien assurer la sécurité sanitaire de la communauté scolaire.

Mme La proviseure rappelle la situation sanitaire actuelle de l'établissement tant pour les élèves que pour les personnels.

Élèves : 39 cas positifs dans le second degré et 46 dans le premier degré.

Personnels : 6 personnels enseignants et un assistant d'éducation dans le second degré, 8 personnels enseignants et 2 assistantes maternelles dans le premier degré.

D'autres résultats sont encore en attente à ce jour, ces chiffres sont donc amenés à évoluer tous les jours. Il est à noter également que plusieurs élèves sortiront de leur période d'isolement dès demain.

Cette rentrée s'annonce donc difficile avec plusieurs enseignants en arrêt maladie ou absents car cas contact. Pour le secondaire des solutions sont actuellement étudiées pour accueillir le maximum d'élèves avec des recherches de professeurs remplaçants et de personnels adultes pour surveiller les élèves pendant les cours lorsque le professeur cas contact est dans l'obligation de donner ses cours à distance. Tout est fait pour limiter l'impact sur les temps d'enseignement pour les élèves.

Pour le premier degré, cette solution de surveillance en classe va être également mise en place pour trois classes dont les enseignants assureront l'enseignement à distance. Sur certains niveaux, faute de personnel, et dans la mesure du possible, les élèves pourront être répartis dans les autres classes. La question du brassage est évoquée et inquiète certains enseignants de l'élémentaire. Il est rappelé qu'en cas de non brassage il sera impossible d'accueillir plusieurs classes et d'assurer un enseignement. En conclusion de cet échange autour du brassage, il est reconnu que ces situations existent déjà dans les transports, les cours de récréation, la cantine et les cours de langues. Tant que cela sera possible (si le nombre de classes ouvertes dans un niveau reste suffisant) il sera donc procédé à la répartition des élèves dans les classes de même niveau si le nombre de remplaçants disponibles est insuffisant.

Il est à noter que la situation reste fragile et en fonction de l'évolution de nombre de cas chez les personnels cette organisation pourra être amenée à être modifiée rapidement.

2 - Les conditions d'accueil

Quelles adaptations du protocole mettre en place pour renforcer la sécurité sanitaire ?

Madame la proviseure fait plusieurs propositions notamment concernant la demi-pension et les cours d'EPS.

Pour la demi-pension, les élèves du premier degré se verront attribuer une place fixe afin de limiter les contacts. Des espaces à risque (canapé autour d'une table basse) seront condamnés pour les élèves du second degré, la ventilation du réfectoire sera bien vérifiée, du gel désinfectant sera mis à disposition dès le début de la file d'attente, les déplacements dans l'espace de restauration se feront obligatoirement avec masques et les élèves du secondaire seront invités à quitter l'espace de restauration dès leur repas terminé.

Pour les cours d'EPS, madame la proviseure propose de rendre le port du masque obligatoire pour les activités de faible intensité, et de fermer les vestiaires.

Le contrôle de température à l'entrée de l'établissement sera également remis en place.

Il sera demandé aux familles de contrôler tous les jours la température de leurs enfants et ils seront également fortement incités à réaliser au moins une fois par semaine (dimanche soir par exemple) un autotest afin de s'assurer de leur état de santé. Si dans une famille un cas positif est déclaré, tous

les membres de la famille devront rester confinés et devront présenter un test négatif pour pouvoir revenir à l'école.

La problématique des cas contact est évoquée. Actuellement les centres de santé sont débordés et n'assurent plus l'analyse des timeline. Il est fort probable que cette situation perdure dans les prochaines semaines. L'administration de l'établissement n'est en aucun cas habilitée à désigner elle-même ces cas contact ni à révéler l'identité des élèves déclarés positifs. L'information concernant l'existence d'un cas positif dans une classe continuera bien évidemment à être transmise aux familles et les parents concernés pourront dans ce cas déclarer sur les groupes classe le nom de leur enfant et informer les autres familles afin que ceux-ci puissent vérifier les éventuelles interactions entre leur enfant et l'élève déclaré positif.

Jusqu'à présent la règle était qu'une classe était fermée si plus de 30% des élèves étaient absents (cas positifs + cas contact). Désormais, sans déclaration de cas contact, à partir de combien d'élèves positifs ferme-t-on une classe ? Une demande va être faite au centre de santé de Kita Ku afin de voir si celui-ci peut nous faire une préconisation. Une décision prise par l'administration de l'établissement sans avis d'une autorité médicale risquerait de ne pas être comprise et considérée comme sans fondement par les familles.

En conclusion :

La règle de la répartition des élèves dans les classes en primaire, tant que cela reste possible au niveau sécuritaire, est adoptée.

Les mesures proposées pour renforcer la sécurité dans les cours d'EPS sont adoptées.

Les mesures pour renforcer la sécurité sanitaire à l'entrée de l'établissement et à la demi-pension sont adoptées.

La séance est levée à 15h00